

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 6 Avril 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 23
Votants : 27

D23.043

L'an deux mille vingt-trois,

le six avril,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, CASTAN Emmanuel, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David, CITERIN Sylvie (pouvoir donné à BONICEL Pascale), POUGET Valérie, MALZAC Claude, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, BONICEL Bernard, RODIER Yves, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), RODIER Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), DE SOUSA Guy (pouvoir donné à POURQUIER Jean-Paul), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.043: SUBVENTIONS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL CC ALCT

Monsieur le Président donne la parole à M. Philippe ROCHOUX en charge de la Commission Finances, afin qu'il présente au Conseil Communautaire le montant des subventions de fonctionnement pour les associations, ainsi que les enveloppes prévisionnelles pour les aides à l'immobilier d'entreprises et/ou touristiques. M. Philippe ROCHOUX propose que le Conseil valide les propositions de la Commission Finances qui s'est réunie en date du 23 mars 2023.

Il rappelle que concernant les subventions pour les amicales des Sapeurs-Pompiers, une harmonisation du calcul avait été proposée pour l'ensemble des amicales du territoire de la CC ALCT, à savoir un forfait de 1 000 € par caserne et ensuite un forfait de 50 € par sapeur-

pompier. La récapitulation serait la suivante (sous réserve de l'évolution des effectifs) :

	forfait caserne	Effe ctifs	50 € / SPV	COUT/ EFFECTIF	SUBV. TOTALE
La Canourgue	1 000.00 €	33	50.00 €	1 650.00 €	2 650.00 €
Le Massegros	1 000.00 €	15	50.00 €	750.00 €	1 750.00 €
St Germain du Teil	1 000.00 €	25	50.00 €	1 250.00 €	2 250.00 €
Chanac	1 000.00 €	26	50.00 €	1 300.00 €	2 300.00 €
Total					8 950.00 €

Monsieur le Vice-Président propose que le Conseil Communautaire valide les propositions de la Commission Finances pour ce qui concerne le compte 6574, à savoir :

◆ Amicale Sapeurs-Pompiers La Canourgue	2 650 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers Le Massegros Causses Gorges	1 750 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers St Germain du Teil	2 250 €
◆ Amicale Sapeurs-Pompiers Chanac	2 300 €
◆ Office de Tourisme Intercommunal de l'AUBRAC aux GORGES DU TARN	153 000 €
◆ Les Amis du Chemin de St Guilhem	900 €
◆ Foyer Socioéducatif du Collège de La Canourgue	1 500 €
◆ Association Sportive du Collège de La Canourgue	2 500 €
◆ FNACA LE MASSEGROS –LA CANOURGUE – ST GERMAIN DU TEIL	330 €
◆ FNACA CHANAC	165 €
◆ OCC TAV	2 000 €
◆ Foyer Rural St Germain du Teil (PVD)	50 €
◆ Les Amis de la Bibliothèque de La Canourgue (PVD)	50 €
◆ Subventions aides à l'immobilier touristique	15 000 €
◆ Subventions aides à l'immobilier d'entreprise	230 000 €
◆ Divers (non affecté)	3 600 €

TOTAL compte 6574

418 045,00€

(Les aides à l'immobilier touristique et/ou économique seront accordées au cas par cas par la CC ALCT en fonction des dossiers retenus).

M. Jean FABRE indique qu'il ne participera pas au vote de cette délibération car il a des liens avec les Amicales des Sapeurs – Pompiers et qu'il est membre du Conseil d'administration de l'OT. M. Jean-Paul POURQUIER (et le pouvoir de M. DE SOUSA Guy), M. Didier JURQUET et M. Jean-Claude SALEIL ne participent pas non plus car ils sont membres du bureau ou du CA de l'OT. La voix de Mme FERNANDEZ Florence (et le pouvoir Mme

RODIER Colette) ne sera pas prise en compte non plus puisqu'elle est également membre du bureau ou du CA de l'OT.

Après avoir pris connaissance de cette proposition,

Le Conseil Communautaire,

DONNE son accord et **DECIDE** d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif 2023, dans le compte 65748.

PRECISE que la subvention pour l'Office de Tourisme Intercommunal de l'AUBRAC aux GORGES DU TARN sera versée en trois fois, en avril, juillet et octobre.

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer l'ensemble des pièces relatives de dossier.

Monsieur le Président ou le Vice-Président sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 12 avril 2023,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémouhis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL